



Toulouse le 12 avril 2021

Déroulement de la deuxième promotion du concours d'éloquence porté par le CSD3 Toulouse (anciens CSD1, section de Montauban)

En distanciel, le mercredi 14 avril 2021 à 14h30

Le sujet du concours : *La célébrité, une malédiction dont tous les Hommes voudraient être victimes ?* (Sujet tiré d'une citation de Jacques ATTALI)

Cher public,

Chers amis,

Au regard de la prudence qui s'impose en l'absence de réponse explicite de la part de la Préfecture de Tarn-et-Garonne nous autorisant le présentiel, et en accord avec le Directeur du *Collège Supérieur de Droit* de l'Université Toulouse 1 Capitole, le Professeur Guillaume BEAUSSONIE,

J'ai le plaisir de vous informer que la soutenance de la deuxième promotion du concours d'éloquence porté par les *Collégiens* du CSD3-Toulouse (anciens CSD1, section de Montauban), initialement prévue à l'Ancien Collège de Montauban, se déroulera intégralement en distanciel à la date prévue : le mercredi 14 avril à 14h30.

Voici le déroulement de l'évènement :

Le jury et les *Collégiens* du CSD3 :

À **14h20** : Connexion des membres du jury pour un point rapide relatif à divers points liés à l'évènement

À **14h30** : Ouverture de la connexion aux *Collégiens* du CSD3, aux 6 lycéens concernés par le concours et au grand public :

Au nom du Directeur du *Collège Supérieur de Droit* de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hiam MOUANNÈS, présente le projet-citoyen des *Collégiens* du CSD3 (historique, objet, finalité), présente les membres du jury et leur cède la parole dans l'ordre protocolaire officiel :

- Aurore VALMARY (doctorante),
- Bertrand SERGUES (docteur en Droit),
- Philippe DONATIEN (Proviseur du Lycée Bourdelle)
- Thierry DEVILLE (Avocat et Président du Grand Montauban)

À 14h55 : Prise de parole des *Collégiens* du CSD3, promotion 2020-2021 (10 minutes) :

- Guillaume AGOSTINI, Chloé GUIRBAL et Mathilde PIEULHET

À 15h05 : Prise de parole des initiateurs du projet-citoyen, promotion 2019-2020 (10 minutes) :

- Amor El OUED et Anne-Laure BOS (anciens CSD1, section de Montauban)

Le concours :

À 15h15 : Les lycéens concourant disposent chacun de 5 minutes de temps de parole ; ils passent selon l'ordre suivant :

- Perrine FAVIER,

- Antoine JEANDIDIER,

- Cassandra LEGAUFRE,

- Ezilda LANGLADE,

- Emma LARROQUE,

- Samir KHERBOUCHE.

À 15h50 : Délibérations du jury (sans public et sans enregistrement) : les lycéens et le grand public sont invités à quitter la salle pour 10 minutes.

Retour des *Collégiens* et du grand public

Annnonce des résultats par Maître Thierry DEVILLE (en son grade et qualité) et/ou Hiam MOUANNÈS au nom de la Direction du *Collège Supérieur de Droit*.

Fin des soutenances entre 16h et 16h30.

Très respectueusement

Hiam Mouannès

Maître de Conférences, HDR

Institut Maurice Hauriou

Ancienne Vice-présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole